



Air France

De nouveaux moyens pour prévenir et traiter les violences au travail



Le dernier accord manquant de garanties sur la transparence et l'efficacité des dispositifs prévus, la CFE-CGC AF ne l'avait pas signé. Lorsque la Direction Air France a souhaité renégocier un « Accord sur la prévention et le traitement des violences au travail », **forts de notre expérience dans l'accompagnement** de dossiers de violences

et de souffrance au travail, nous avons porté des revendications, permettant de faire évoluer l'accord vers une **version plus adaptée, engageante et protectrice**. Nous avons obtenu des avancées concrètes dans trois domaines : la prévention, la procédure d'enquête et les moyens.

Prévention

- ✓ Intégration des **préveneurs** dans la démarche globale
- ✓ **Formation** en présentiel des managers, RH, référents, équipes médico-sociales
- ✓ **Implication des managers** dans la prévention et l'information
- ✓ **Communication claire** auprès de tous les salariés sur les acteurs mobilisables et les indicateurs de suivi de l'accord

Procédure suite à un signalement

- ✓ Réalisation des enquêtes dans un **délai acceptable et encadré**
- ✓ Mise en place d'un **outil de retranscription** fiable des comptes rendus d'entretien
- ✓ Garantie que la victime ne soit **jamais isolée** durant la procédure

Moyens

- ✓ **Création d'une cellule centrale** garante de l'harmonisation des procédures et sanctions en découlant
- ✓ **Augmentation** du nombre de Responsable QVT et de Référents CSE
- ✓ Suivi et communication des indicateurs par établissement pour une **transparence réelle**

Grâce à notre persévérance, ces points essentiels ont été intégrés dans le projet d'accord, ce qui représente un **véritable progrès** en matière de prévention, de prise en charge et de transparence.

La CFE-CGC restera **vigilante** pour que les engagements deviennent des actes. Faites appel à vos représentants CFE-CGC pour vous accompagner.

Ensemble, faisons vivre cet accord.

